

Doc. 14923
26 juin 2019

Des membres d'ONG qui participent aux opérations de recherche et de sauvetage en mer sont accusés d'aider les réfugiés

Déclaration écrite n° 678

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Nous, soussignés, déclarons ce qui suit:

Des dizaines de jeunes Européens et d'ONG attachés à contribuer au sauvetage de vies en mer sont actuellement poursuivis sous le chef d'accusation de complicité d'immigration illégale et risquent des peines qui peuvent aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

Ils ont agi en coordination avec les bâtiments militaires de plusieurs pays européens qui participent aux opérations de recherche et de sauvetage en Méditerranée. À chaque fois, les migrants sauvés ont été remis aux autorités.

L'Assemblée parlementaire rappelle que le devoir d'assistance aux personnes ou aux embarcations en détresse en mer est une obligation qui lie aussi bien les États que les capitaines de tout type d'embarcation, y compris les navires des ONG, conformément, notamment, à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, dans sa recommandation *Lives saved. Rights Protected. Bridging the protection gap for refugees and migrants in the Mediterranean* (Des vies sauvées. Des droits protégés. Comblant les lacunes de la protection des réfugiés et des migrants en Méditerranée), et le rapport de l'Assemblée «Une réponse humanitaire et politique globale à la crise des migrations et des réfugiés et aux flux continus vers l'Europe», soutiennent cette action des ONG.

L'incrimination des personnes qui agissent pour des raisons humanitaires dans des situations où la vie des migrants est en danger n'est pas conforme au droit international; elle est contraire au principe de solidarité et à l'aide humanitaire et constitue une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MARQUES Duarte, Portugal, PPE/DC
AZZOPARDI Jason, Malte, PPE/DC
BAYR Petra, Autriche, SOC
BRYNJÓLFSDÓTTIR Rósa Björk, Islande, GUE
CEPEDA José, Espagne, SOC
CORREIA Telmo, Portugal, PPE/DC
DUNDEE Alexander, Royaume-Uni, CE
EIDE Petter, Norvège, GUE
ESTRELA Edite, Portugal, SOC
FASSINO Piero, Italie, SOC
FILIPE António, Portugal, GUE
FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
GAVAN Paul, Irlande, GUE
GERASHCHENKO Iryna, Ukraine, PPE/DC
GONÇALVES Carlos Alberto, Portugal, PPE/DC
GORROTXATEGUI Miren, Espagne, GUE
GURMAI Zita, Hongrie, SOC
GUTIÉRREZ Antonio, Espagne, SOC
HEINRICH Frank, Allemagne, PPE/DC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
IELENSKYI Viktor, Ukraine, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
KYRIAKIDES Stella, Chypre, PPE/DC
LEITE RAMOS Luís, Portugal, PPE/DC
LÓPEZ Pere, Andorre, SOC
MARSHALL Matern, von, Allemagne, PPE/DC
MASSEY Doreen, Royaume-Uni, SOC
MENDES Ana Catarina, Portugal, SOC
MIFSUD BONNICI Carmelo, Malte, PPE/DC
MUNYAMA Killian, Pologne, PPE/DC
NICK Andreas, Allemagne, PPE/DC
OVERBEEK Henk, Pays-Bas, GUE
PISCO Paulo, Portugal, SOC
POMASKA Agnieszka, Pologne, PPE/DC
RAMPI Roberto, Italie, SOC
RIEF Josef, Allemagne, PPE/DC
RUSSELL Simon, Royaume-Uni, CE
SANDBÆK Ulla, Danemark, GUE
SARAMO Jussi, Finlande, GUE
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SILVA Adão, Portugal, PPE/DC
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOCOTAR Gheorghe-Dinu, Roumanie, SOC
STROE Ionuț-Marian, Roumanie, PPE/DC
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
UCA Feleknaş, Turquie, GUE
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

Total = 49

1. CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts